



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 884 janvier 2025

*Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.  
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur [www.ocbf.com](http://www.ocbf.com).*

### Droit des affaires

**Systèmes de notation liés au développement durable :** publication d'orientations de l'Autorité de la concurrence. En février 2024, l'Autorité de la concurrence s'est autosaisie pour analyser le fonctionnement concurrentiel des systèmes de notation liés au développement durable des produits et services de consommation. L'Autorité a également émis des orientations pour aider les parties prenantes à respecter les règles de concurrence, tout en s'inscrivant dans le cadre des lignes directrices européennes.

**DGCCRF :** sanction de deux avocats pour pratique commerciale trompeuse.

### Droit bancaire

**FICOBA :** droit d'accès au fichier pour les particuliers.

**Enquête d'une association de consommateurs sur les tarifs bancaires :** observations de la FBF.

**HCSF :** publication sur les crédits.

**Programme de travail ACPR pour 2025 :** publication des quatre axes stratégiques.

### Droit général français et européen Grandes réformes

**Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges :** un Règlement européen supprime cette plateforme. L'introduction des plaintes cessera le 20 mars 2025.

### Marchés financiers

**AMF :** l'autorité a publié, le 16 janvier 2025, ses priorités d'action et de supervision pour l'année 2025.

**Épargne réglementée :** l'arrêté du 28 janvier 2025 fixe les taux au 1<sup>er</sup> février 2025, le livret A est ainsi abaissé à 2,4 % par une application stricte de la formule.

### Finance durable

**Label Greenfin :** le référentiel et le plan de contrôle sont révisés.

#### Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Arnaud Kerael](#)

Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)

Droit des sociétés - [Mina Kanouté](#)

Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)

Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre](#) et [Aurélie Duchemin](#)



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 884 janvier 2025

### Panorama de jurisprudence Droit bancaire, Droit des affaires

**Autorité de la concurrence** : dans un arrêt du 8 janvier 2025, la Cour de cassation se prononce sur les pouvoirs de l'Autorité. Le fait pour un rapporteur de proposer au collège de l'Autorité d'émettre un avis de clémence, lequel n'a pas pour objet de prendre parti sur les faits dénoncés, n'est pas, en soi, de nature à faire naître un doute légitime sur son impartialité (Cass. com 8 janvier 2025).

**Concurrence** : l'article 101, paragraphe 1 du TFUE n'impose pas à l'autorité de concurrence d'un Etat membre de démontrer l'existence d'effets restrictifs concrets et réels sur la concurrence pour qualifier un accord comme étant restrictif sur la concurrence par effet. Il suffit que cette autorité établisse, conformément à ladite disposition, l'existence d'effets restrictifs potentiels sur la concurrence, à condition qu'ils soient suffisamment sensibles (CJUE 5 décembre 2024).

**Produits défectueux** : le fournisseur d'un produit défectueux doit être considéré comme étant une « personne qui se présente comme producteur » de ce produit, au sens de cette disposition, lorsque ce fournisseur n'a pas matériellement apposé son nom, sa marque ou un autre signe distinctif sur ledit produit, mais que la marque que le producteur a apposée sur celui-ci coïncide, d'une part, avec le nom dudit fournisseur ou un élément distinctif de celui-ci et, d'autre part, avec le nom du producteur (CJUE 19 décembre 2024).

**Cautionnement** : aux termes de l'article L. 341-4 du code de la consommation, dans sa rédaction antérieure à celle issue de l'ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016, un créancier professionnel ne peut se prévaloir d'un contrat de cautionnement conclu par une personne physique dont l'engagement était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné à ses biens et revenus. Cela s'oppose à ce que la caution puisse, avant d'avoir été appelée, agir à titre principal pour que le créancier soit déchu du droit de se prévaloir du cautionnement en raison de la disproportion manifeste dont cet engagement était affecté au moment où il a été consenti (Cass. com 18 décembre 2024).

### Économie numérique, informatique et libertés

**CEPD** : le Comité européen sur la protection des données publie ses lignes directrices sur la pseudonymisation.

**CJUE** : la Cour se prononce sur la nécessité de la collecte obligatoire des données de civilité en vue de la conclusion d'un contrat de transport et à des fins de personnalisation de la communication commerciale (**CJUE 9 janvier 2025**).

**CNIL** : la Commission publie son plan stratégique 2025-2028.

**eSurfi Banque** : l'ACPR ajoute les maquettes pour la collecte banque DORA.

### Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**AMLA** : l'autorité européenne tient sa nouvelle et première présidente.

**ACPR** : l'autorité publie son programme de travail et ses priorités de supervision pour l'année 2025.

**Crypto-actifs** : publication au JORF de deux décrets relatifs au renforcement des obligations de LCB-FT en matière de transfert de crypto-actifs et aux mesures de vigilance complémentaires des émetteurs de jetons électroniques.

### Services et instruments de paiement

**Virements instantanés** : l'EPC publie ses orientations relatives aux frais de participation aux systèmes de vérification du bénéficiaire.

**Opérations de paiement non autorisées** : la Cour de cassation a rendu un arrêt important sur les conditions de mise en œuvre de la responsabilité de la banque et de l'obligation de remboursement du client victime d'une escroquerie subie suite à l'ouverture d'un e-mail contenant un logiciel malveillant dit « cheval de Troie » (**Cass. com 15 janvier 2025, pourvoi n° 23-13.579**).

*Les archives des Bulletins mensuels d'information et les textes officiels cités dans ces Bulletins sont disponibles sur e-Doc : le portail documentaire de l'OCBF [espace adhérents](#)*



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 884 janvier 2025

### Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

**EBA** : publication des normes techniques de reporting applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Banque de France** : publication du rapport sur la stabilité financière de décembre 2024.

**ACPR** : publication du programme de travail 2025.

**Commission européenne** : règlement d'exécution définissant des normes techniques d'exécution relatives à l'information prudentielle à fournir par les établissements.

### Fiscal

**Gestion des retenues à la source internationales** : publication de la directive FASTER - l'interdiction de restitution à une société fiscalement déficitaire crée une restriction à la libre circulation des capitaux (CJUE).

**FATCA-AEOI** : publication du cahier des charges V 3.4.

**Cession de titres** : quand un complément de prix n'est pas un ajustement...

**Une provision** peut être justifiée devant le juge par une méthode alternative de calcul (Conseil d'État).

### Social

**Compte personnel de formation (CPF)** : pour 2025, le reste à charge passe de 100 euros à 102,23 euros.

**Titre-restaurant** : la loi visant à prolonger la dérogation qui élargit leur usage aux produits alimentaires non directement consommables est parue.

**Parcours professionnel des représentants du personnel** : l'Association française des banques (AFB) et deux organisations syndicales représentatives de la banque ont conclu un nouvel accord.

**Harcèlement moral institutionnel** : par un arrêt rendu le 21 janvier 2025, la Cour de cassation consacre, pour la première fois, la notion de « harcèlement moral institutionnel » au travail.

---

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)



## Sommaire du Bulletin d'information n° 884 janvier 2025

<b><u>Droit général français et européen</u></b>	
<b><u>Grandes réformes</u></b>	<b>5</b>
- Actualités législatives	
- Droit européen	
<b><u>Droit des affaires</u></b>	<b>9</b>
- <b>Concurrence</b> : systèmes de notation liés au développement durable : publication d'orientations de l'Autorité de la concurrence	
- <b>Droit civil</b>	
- <b>Entreprise</b>	
- <b>Garanties des professions réglementées</b>	
<b><u>Droit bancaire</u></b>	<b>15</b>
- <b>Compte</b>	
- <b>Crédit</b>	
- <b>Médiation</b>	
- <b>Protection des clients</b>	
- <b>Recouvrement des créances et voies d'exécution</b>	
<b><u>Panorama de jurisprudence</u></b>	
<b><u>Droit bancaire, Droit des affaires</u></b>	<b>20</b>
- <b>Compte</b>	
- <b>Concurrence</b> : clôture judiciaire de l'affaire « Cartel des compotes » : l'Autorité de la concurrence, entre pouvoir étendu et impartialité contestée – effets restrictifs de concurrence : cohérence ou incertitude juridique ?	
- <b>Consommation</b> : produits défectueux et assimilation du producteur au fournisseur : vers une anticipation de la directive révisée	
- <b>Droit civil</b> : revirement de jurisprudence : condition de validité d'un testament international	
- <b>Droit international privé</b>	
- <b>Procédure</b>	
- <b>Procédures collectives</b>	
- <b>Surendettement</b>	
- <b>Sûretés</b> : cautionnement : la caution doit attendre d'être appelée avant de contester la disproportion de son engagement	
<b><u>Marchés financiers</u></b>	<b>33</b>
- <b>Autorité</b> : AMF : priorités d'action et de supervision 2025	
- <b>Épargne réglementée</b>	
- <b>Gestion d'actifs</b>	
- <b>Protection des investisseurs</b>	
- <b>Sanction, transaction et jurisprudence</b>	
<b><u>Banque-Assurance</u></b>	<b>37</b>
- <b>Autorité</b>	
- <b>Sanction et jurisprudence</b>	
<b><u>Finance durable</u></b>	<b>39</b>
- <b>Finance responsable</b>	
- <b>Finance verte</b>	
<b><u>Droit des sociétés</u></b>	<b>44</b>
- <b>Gouvernance</b>	
- <b>Information réglementée</b>	
- <b>Réglementation</b>	
- <b>Jurisprudence</b>	
<b><u>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u></b>	<b>48</b>
- <b>Réglementation</b>	
- <b>Autorité</b> : ACPR : programme de travail 2025	
- <b>Coopération européenne et internationale</b>	
- <b>Sanction financière</b>	
<b><u>Corruption</u></b>	<b>54</b>
- <b>Coopération européenne et internationale</b>	
- <b>Jurisprudence</b>	
<b><u>Économie numérique, informatique et libertés</u></b>	<b>55</b>
- <b>Économie et finance numérique</b> : États-Unis d'Amérique : nouvelle règle sur l'exportation des processeurs graphiques	
- <b>Informatique et libertés</b> : CEPD : publication des lignes directrices sur la pseudonymisation – CNIL : publication de son plan stratégique 2025-2028	
- <b>Sécurité</b> : violations massives de données : quel bilan pour 2024 ?	
- <b>Jurisprudence</b> : identité de genre et personnalisation de la communication commerciale : arrêt de la CJUE	
<b><u>Services et instruments de paiement</u></b>	<b>69</b>
- <b>Instruments de paiement</b>	
- <b>Services de paiement</b>	
- <b>Jurisprudence</b> : opérations de paiement non autorisées : non-cumul des régimes de responsabilité	
<b><u>Fiscal</u></b>	<b>75</b>
- <b>BIC-IS</b>	
- <b>Impôt sur le revenu</b>	
- <b>International</b>	
- <b>Procédure</b>	
- <b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	
- <b>Jurisprudence</b> : retenue à la source sur les dividendes : l'interdiction de restitution à une société fiscalement déficitaire crée une restriction à la libre circulation des capitaux – cession de titres : quand un complément de prix n'est pas un ajustement... - cession de titres d'une société devenue sans activité : plus-value de cession des titres ou boni de liquidation consécutif à un abus de droit ?	
<b><u>Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable</u></b>	<b>84</b>
- <b>Autorité</b>	
- <b>Réglementation comptable et audit</b>	
- <b>Réglementation prudentielle</b>	
<b><u>Social</u></b>	<b>91</b>
- <b>Droit du travail</b>	
- <b>Formation professionnelle</b>	
- <b>Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation</b> : bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS) : nouveauté 2025	
- <b>Représentativité</b> : accord sur « le parcours professionnel des représentants du personnel »	
- <b>Jurisprudence</b>	